



CONTRAT DE PRESTATIONS REPAS FAMILIAL

A retourner signé et modifié si besoin
pour un meilleur service

Entre :

L'Association "Benoîte-Vaux Accueil"
55220 BENOITE-VAUX
représentée par M. Maxime NICOLAS, Directeur
Tél. : 03-29-80-52-35
Mail : bva.accueil@gmail.com

D'une part,

Et :

.....
.....
.....
Tél. :
Mail :

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'Association Benoîte-Vaux Accueil s'engage à mettre à la disposition de
la **salle de l'Etanche** et la **salle des Prémontrés** le **week-end** du
.....

Le montant est fixé à **200.00 € pour ces salles**. La restauration fera l'objet d'une facturation distincte.

Un acompte de 100.00 € est versé à la signature du contrat. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date prévue, l'acompte sera conservé par l'Association Benoîte-Vaux Accueil à titre de frais de dossier.

ARTICLE 2 :

Un chèque de **200.00 €**, adressé à l'ordre de Benoîte-Vaux Accueil, est demandé **en guise de caution**. Celui-ci ne sera pas encaissé et vous sera rendu à l'issue de la manifestation si aucune dégradation n'est constatée.

Une **copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile** devra nous être fournie dès la réservation.

ARTICLE 3 :

La **mise en place**, le **repas**, le **service**, la **vaisselle** ainsi que le **nettoyage** sont à la charge de l'Association **Benoîte-Vaux Accueil**. La présence du personnel de l'association Benoîte-Vaux Accueil sera assurée tout au long du service.

Au niveau de la restauration et pour l'élaboration du choix du menu, merci de prendre contact directement avec notre chef cuisinier, Monsieur Philippe PELIGRY, au 03-29-80-52-35 (appelez de préférence dans la matinée).

ARTICLE 4 :

La **décoration** de la salle sera **réalisée par vos soins**. Merci de la retirer vous-mêmes à l'issue de la manifestation (soit le dimanche soir).

Les poubelles, bouteilles vides, restes de décoration, ... devront être débarrassées par vos soins. **Dans le cas contraire, une redevance pour ordures ménagères de 75.00 € vous sera facturée.**

ARTICLE 5 :

Sont formellement interdits sur le site de Benoîte-Vaux :

- dans la salle, les décorations de toute nature accrochées au plafond suspendu ainsi que le scotch, patafix, double-face,... Une bande de liège tout le long de la salle peut servir de support de décoration.
- les bruits extérieurs et la musique de nature à perturber les repos des voisins après 23h00.
- les pétards et feux d'artifice, conformément à la loi (sauf autorisation **écrite** du Maire de Rambluzin et Benoîte-Vaux).

ARTICLE 6 :

HEBERGEMENT (inscrire le nombre de chambres souhaitées) :

• **BATIMENT MONASTERE : Chambres avec douches et sanitaires privatifs :**

..... chambre(s) individuelle(s), draps fournis (5 chambres) : **38.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par nuit.**

..... chambre(s) pour couple, draps fournis (13 chambres) : **58.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par personne et par nuit.**

..... chambre(s) triple(s) avec 1 lit couple et 1 lit simple, draps fournis (3 chambres) : **74.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par personne et par nuit.**

..... chambre(s) double(s) pour personne à mobilité réduite, draps fournis (2 chambres) : **58.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par personne et par nuit.**

• **BATIMENT ABRI DU PELERIN : Chambres avec douches et sanitaires sur le palier, un lavabo par chambre :**

..... chambre(s) double(s) à 2 lits simples, draps fournis (13 chambres) : **50.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par personne et par nuit ; si logement 1 personne : 31.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par nuit.**

..... chambre(s) pour personne à mobilité réduite avec lit couple, draps fournis (3 chambres) : **50.00 € la chambre, supplément taxe de séjour de 0.50 € par personne et par nuit (dont 1 chambre avec salle d'eau privative).**

- **BATIMENT SAINTE-THERESE : Dortoirs avec lits superposés, douches et sanitaires sur le palier :**

..... lits en chambres collectives pour une nuit (4 chambres de 6, 2 chambres de 8 et 1 chambre double à 2 lits simples) : **17.00 € par personne, supplément taxe de séjour de 0.50 € par personne et par nuit** (draps non fournis ; supplément de draps : 5.50 €).

N.B. : La taxe de séjour est applicable uniquement pour les personnes majeures. Merci donc de bien vouloir nous préciser le nombre de jeunes mineurs et le type de chambres ou dortoirs où ceux-ci seront logés. Sans retour, la taxe de séjour sera appliquée.

Le nombre exact de chambres réservées devra nous être confirmé et communiqué 2 mois avant la date réservée.

Benoîte-Vaux Accueil s'engage :

- mettre à votre disposition des locaux propres dès votre arrivée sur le site.
- chercher à vous satisfaire en toute circonstance.
- vous restituer la caution si toutes les conditions contractuelles sont respectées.

Fait à Benoîte Vaux,
le

Fait à,
le.....

Damien BRAIBANT,
Attaché de Direction

Nom et signature précédés
de la mention "lu et approuvé"

Vous venez de réserver une ou des salles à Benoîte-Vaux Accueil en vue d'une fête de famille sur le site de Benoîte-Vaux.

Suite à diverses plaintes, nous attirons particulièrement votre attention sur l'article 5 du contrat, interdisant tout bruit et musique en extérieur, de nature à perturber les repos des voisins.

Par votre signature ci-dessous, vous reconnaissez avoir été informé(e) et vous vous engagez à faire respecter cette clause par vos invités.

Bon pour accord, le
Signature :